

Réponse d'Olivier Besancenot

1 Le Conseil régional en tant qu'employeur : promouvoir l'égalité, lutter contre les discriminations.

Avec les nouveaux textes sur la décentralisation, plusieurs milliers d'agents du personnel non enseignant des lycées sont désormais gérés par la Région. En Ile de France, le Conseil régional emploie 10 000 agents dans ses services et dispose d'un budget de 4,5 Milliards d'euros.

En tant qu'employeur public, la manière qu'il a de traiter ses salariés et particulièrement les actions mises en œuvre contre les discriminations dont ils peuvent être victimes ou qu'ils peuvent relayer ont valeur d'exemple. Les associations lesbiennes, gaies, bi et trans sont particulièrement attentives au respect du principe de non-discrimination des personnes selon leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, et à la mise en œuvre de droits sociaux égaux pour toutes les situations conjugales des personnes.

À l'instar d'autres collectivités locales, vous engagez-vous à mettre en place des modules de formation destinés aux agents du Conseil régional autour de la lutte contre les discriminations, notamment sur les attitudes discriminantes entre employés et vis-à-vis des administrés, intégrant de façon spécifique la question des LGBTphobies ?

Nous considérons que les régions ont une responsabilité particulière pour la mise en œuvre de politiques égalitaires et non discriminatoires à leur échelle. Si le combat pour l'égalité des droits entre homos/hétéros et contre la transphobie nécessite une évolution des droits à l'échelle nationale, les régions ont un rôle à jouer dès maintenant.

A ce titre, la lutte contre les discriminations racistes, sexistes, homophobes, lesbophobes et transphobes entre agent-e-s et vis-à-vis des usagèr-e-s est une priorité pour les candidat-e-s du NPA : il faut sensibiliser et former les personnels de la région. Ces formations doivent être accessibles à tous et toutes, sur le temps de travail. Nous proposerons d'associer les structures militantes LGBT et les syndicats à ce travail. Enfin, il faut également mettre en place des dispositifs de médiation en cas de situation discriminatoires et d'alerte en coordination avec les associations LGBTI de lutte contre les discriminations.

Êtes-vous favorable à un traitement égal des agents quelle que soit leur situation conjugale (concubinage, pacs ou de mariage) notamment en ce qui concerne les avantages sociaux réservés aux couples ? Droits à congés lors de la naissance d'un enfant ? Accès à une crèche collective pour un enfant d'un couple en concubinage ou pacsé ? Versement de primes lié au statut de pacsé à l'égal de ce qui existe pour le mariage ? ...

Bien entendu ! Garantir l'égalité de traitement pour tou-te-s les agents publics est pour nous un axe très important. Cela implique pour le conseil régional d'agir de manière non discriminatoire, en garantissant notamment les mêmes droits pour tous les couples, quelle que soit leur situation, mais aussi pour les célibataires, et donc l'intégration statutaire immédiate de tous les employés non titulaires, personnels TOS comme agents des conseils régionaux.

2 Le Conseil régional et la politique éducative

L'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans se mobilise auprès de tous les acteurs de la

communauté éducative (les syndicats des personnels, les organisations de parents d'élèves, les syndicats de lycéens et étudiants, le monde de l'éducation populaire, etc.) sur la nécessité de prendre en compte l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et sur l'impératif de la lutte contre les discriminations.

Le Conseil régional, qui a la responsabilité du financement des lycées, est représenté dans les Conseils d'administration de ces établissements et peut ainsi peser sur les activités menées en leur sein, notamment en appuyant financièrement les projets d'associations qui proposent des campagnes de sensibilisation à destination des élèves ou des personnels.

*Souhaitez-vous impulser des interventions, en partenariat avec les associations, dans les lycées et les CFA, pour contribuer à sensibiliser les élèves et les apprentis au respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et à la lutte contre les discriminations ?
Comptez-vous contribuer à la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation à la lutte contre les LGBTphobies dans les établissements scolaires ?*

La réponse est oui, pour les deux questions. Nous défendons une plus grande implication des régions dans la lutte contre toutes les discriminations racistes et sexistes, homophobes et transphobes. Il est très important de conduire ces actions en lien avec les jeunes, les organisations syndicales et les enseignants, par la mise en oeuvre de campagnes et d'actions spécifiques dans les établissements.

Pour nous, cela implique le soutien et le développement des actions de sensibilisation menées par les associations locales. Trop souvent, les chefs d'établissements ont le dernier mot sur cette question : nous nous battons pour que tous les établissements soient ouverts aux interventions associatives ou publiques de lutte contre les discriminations.

Ce travail d'éducation et de formation nécessite d'interroger les représentations et les stéréotypes, d'informer les jeunes en questionnement sur leur identité, de mener des actions collectives au sein des établissements scolaires, et plus largement sur les lieux de travail et de vie. Il convient aussi de former les personnels éducatifs et de dégager les moyens pour le faire.

Plus largement, nous soutenons la *création de structures d'accueil, d'écoute, d'assistance des victimes de LGBTI-phobie, notamment pour les jeunes, avec un financement public, incluant la participation des associations LGBTI.*

3 Le Conseil régional et la politique sociale

Les associations LGBT sont régulièrement confrontées à des situations d'urgence de jeunes LGBT en errance sociale après avoir été mis à la porte par leurs familles, ou à des situations de demandes d'aide sociale émanant de candidats à l'asile LGBT en instance d'expulsions du territoire français. Face à ces situations, les réponses institutionnelles sont souvent insuffisantes.

Le Conseil régional peut mener des politiques sociales qui correspondent à son territoire et à ses propres problématiques.

Quelle(s) politique(s) sociale(s) souhaitez-vous mettre en oeuvre dans ce cadre ?

Les politiques de casse du service public menées depuis plus de 25 ans, ainsi que le développement massif des emplois précaires et sous payés renforcent la dépendance vis-à-vis de la famille, au détriment des solidarités collectives. Or la famille demeure dans certains cas un lieu défavorable à l'affirmation de son orientation sexuelle ou de son genre. Lorsque leur entourage n'accepte pas leur identité et/ou leur sexualité, les individu-e-s sont contraint-e-s

soit à l'invisibilité dans la sphère familiale, soit, rejeté-e-s au dehors, à des situations de précarité parfois dramatiques. La famille est trop souvent un lieu de violences physiques et/ou verbales pour les femmes, les jeunes et les personnes LGBTI.

Plutôt que de financer des grandes entreprises qui font des bénéfices et licencient, nous considérons que les régions ont un rôle à jouer pour garantir l'autonomie des personnes.

Ainsi nous réclamons le développement d'appartements d'accueil pris en charge par la région pour permettre à des jeunes en rupture de trouver un point de chute temporaire et une politique de mise en place de logements d'accueil pour les femmes et les personnes LGBTI qui le demandent ainsi que la création d'appartements thérapeutiques pour un véritable droit à la suspension de peine pour raisons médicales.

Selon nous, le droit à disposer de son existence, c'est avoir la possibilité de s'assumer en dehors du cadre familial. Cette revendication est cohérente avec nos combats plus globaux pour :

- Le droit au logement et la réquisition des logements vides
- Une allocation d'autonomie pour les jeunes

La gratuité et le développement des transports publics

- Le droit à une protection sociale et un accès à la santé libre et gratuit

4 Le Conseil régional et le soutien aux initiatives des associations lesbiennes, gaies, bi et trans

Des associations d'accueil et de soutien social, sportives, culturelles et militantes lesbiennes, gaies, bi et trans proposent régulièrement des manifestations importantes : tournois internationaux, festivals, etc. Ces événements témoignent d'une vivacité du tissu associatif LGBT, et ces associations sollicitent régulièrement les pouvoirs publics pour trouver une aide, notamment dans leur financement. La lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre profite à l'ensemble des Franciliens. Pourtant certains élus y sont défavorables, jugeant ces activités communautaristes. L'Inter-LGBT souligne que c'est précisément l'absence de coopération avec les pouvoirs publics qui pourrait susciter un repli communautaire et identitaire.

Êtes-vous favorable à un soutien par le Conseil régional aux associations LGBT dès lors que celles-ci portent des projets répondant techniquement aux critères exigés par l'institution dans l'attribution de subventions ? comment comptez-vous impliquer ces associations dans le processus de réflexion des mesures à mettre en oeuvre par la collectivité territoriale ?

Nous sommes tout à fait favorables au soutien par le conseil régional des initiatives associatives LGBT. *Les régions s'impliquent fortement, en finançant les projets et les structures associatives et en mettant à disposition leurs locaux et en soutenant leurs initiatives.*

Pour nous, le rôle des élu-e-s du NPA est d'être les porte-voix au sein des instances électives des mouvements sociaux et des luttes. Nous serons donc pleinement disponibles pour rencontrer les associations et relayer les revendications d'égalité des droits, de lutte contre la LGBT-phobie... Mais nous nous battons également pour favoriser l'implication des associations dans l'élaboration des politiques régionales.

5 Le Conseil régional et la lutte contre le sida

L'Ile-de-France est en tête des régions européennes pour la contamination par le virus du sida. L'État s'est désengagé progressivement en matière de prévention, accréditant la fausse et dangereuse idée que les nouvelles thérapies suffiraient à enrayer le développement de la maladie. La prise en charge sociale des malades (notamment par l'ouverture d'appartements thérapeutiques) comme le retour à l'emploi des personnes séropositives stabilisées reste problématique.

Comment concevez-vous le rôle du Conseil régional en matière de lutte contre le sida et de solidarité à l'égard des personnes atteinte par le VIH en Ile de France ?

Dans le domaine de la lutte contre le VIH-sida, nous nous battons pour que les régions soient des relais de campagnes de prévention non moralistes et pour assurer la mise à disposition des moyens de prévention dans tous les établissements scolaires.

Plus largement, face aux attaques de la droite au pouvoir contre le système de santé, il faut opposer une logique de service public et de gratuité. Jusqu'à présent, l'action des associations de lutte contre le sida a permis de garantir l'accès au soin des personnes séropositives. Or, avec la mise en place des Agences Régionales de Santé, la réorganisation des services hospitaliers, les coupes sombres dans les budgets et les postes, la situation s'aggrave. Nous serons en première ligne de la lutte contre ces politiques qui sacrifient la santé du plus grand nombre, au nom des choix économiques et politiques d'un gouvernement toujours plus favorables aux grandes entreprises et aux actionnaires.

La baisse des crédits du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme mondial mobilise les associations de lutte contre le sida en France (Act Up-Paris, AIDES, Avocats pour la santé dans le monde, Coalition PLUS, Positive Génération, Sidaction, Solidarité Sida). Alors que l'accès universel aux traitements dans les pays les plus pauvres devient une nécessité, les opportunités d'action et les engagements politiques sont essentiels à la campagne de lutte contre le sida dans le monde.

Dans votre région, certaines actions ou projets (prévention et soutien aux malades) de coopération internationale s'attachent à la lutte contre le sida, quelles actions souhaitez-vous mettre en oeuvre dans ce champ ? comment souhaitez-vous impliquer le Conseil régional ?

Agir contre le sida à l'échelle internationale implique également de remettre en cause les choix économiques ultra-libéraux, et de s'attaquer au monopole des entreprises pharmaceutiques sur les brevets. Le conseil régional sera pour nous un moyen de relayer ces combats, en lien avec les associations, et de les inscrire à l'ordre du jour de toutes les rencontres et initiatives organisées avec des pays du Sud.

6 Le Conseil régional et les droits des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans dans le monde

Dans de nombreux pays du monde, les droits des personnes lesbiennes, gaies, bi et trans sont bafoués. L'homophobie s'y traduit trop souvent par des persécutions, de la part de l'État, des forces de l'ordre ou bien de groupes armés. La déclaration, signée par 66 pays, en faveur des droits des homosexuel(le)s et des personnes trans demandant la dépénalisation universelle de l'homosexualité et de l'identité de genre lue à la tribune de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York, le 17 décembre 2008 contribue à lutter contre les discriminations. Les associations LGBT interpellent régulièrement l'État français sur ces situations, en lui demandant d'en tenir compte dans ses relations diplomatiques, et de faire progresser les droits humains et plus spécifiquement ceux des homosexuels et des trans dans le monde.

Dans le cadre des accords de coopération décentralisée, serez-vous vigilant quant à la situation des droits humains en général, et particulièrement des droits des personnes LGBT dans les collectivités territoriales étrangères partenaires du Conseil régional ?

En cohérence avec notre combat pour la régularisation de tou-te-s les sans papiers, et le droit d'asile pour les personnes LGBTI persécuté-e-s et/ou violenté-e-s dans leur pays, nous serons des porte-parole inlassable de ces situations dramatiques.

Pour nous, être internationaliste c'est penser le soutien avec ceux et celles qui luttent dans leurs pays, mais c'est aussi combattre les politiques impérialistes de nos États, qui maintiennent une partie de l'humanité dans la pauvreté et la misère et soutiennent les pires dictatures quand leurs intérêts sont en jeu. Lutter contre la LGBTI-phobie et construire une véritable solidarité internationale demande de prendre en compte les situations locales. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle d'émancipation «occidental», mais de soutenir les formes de luttes et d'affirmation dans leur diversité. Être internationaliste c'est exiger la liberté de circulation des personnes et lutter contre les politiques racistes d'immigration et d'asile dont le durcissement démagogique privent les LGBTI d'un repli vital en cas de répression.